

CATALOGUE DE FORMATION

2018



cspa

FORMATION DU SECTEUR PUBLIC



NOUVELLES TECHNOLOGIES

SOMMAIRE

À PROPOS DU C.F.P.A.

Présentation générale	4
Principales références du C.F.P.A.	5

DÉTAILS DES FORMATIONS

Sommaire détaillé des formations	7
Les nouvelles technologies	8

INFORMATIONS PRATIQUES

Conditions générales	16
Bulletin d'inscription	17



À PROPOS DU C.F.P.A.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1992, le CFPA développe des actions de formation professionnelle et de conseils pour le secteur public.

QUELS SONT NOS DOMAINES D'INTERVENTIONS ?

Le CFPA propose des stages inter collectivités, des formations sur site, des journées d'actualité et des séminaires pour chacun des domaines suivants :

- Achats et Marchés publics
- Contrats publics - Partenariats institutionnels
- Droit public - Contentieux - Droit de l'urbanisme - Droit de l'environnement - Droit privé
- Gestion foncière - Propriété publique - Domaine - Routes et Voirie
- Pilotage et Contrôle de Gestion - Finances et Comptabilité publiques
- Fonction Publique - Gestion des Ressources Humaines
- Nouvelles Technologies

QUELS SONT NOS PRESTATIONS D'ASSISTANCE ?

Le CFPA propose une assistance et des missions de conseils pour les acheteurs publics en matière de préparation, de réalisation et de suivi des opérations liées à la commande publique.

DES PROGRAMMES ADAPTÉS À VOS ATTENTES

Nos intervenants effectuent un travail de recherche permanent pour élaborer des programmes adaptés à vos demandes. Nos formations sont conformes aux meilleures pratiques professionnelles ainsi qu'aux nouvelles réglementations dès leur parution.

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Les formations du CFPA utilisent une pédagogie visant à projeter les stagiaires en situation professionnelle. La pédagogie interactive est privilégiée par le nombre réduit de stagiaires, le recours à des cas pratiques, des exercices collectifs et à des auto-évaluations.

NOS INTERVENANTS

Les animateurs sont des hommes et des femmes de terrain qui, outre leur capacité pédagogique, ont une connaissance pratique et théorique des sujets qu'ils traitent.

UN SERVICE CLIENTS À VOTRE ÉCOUTE

Tél : 09 50 59 46 44

Email : info@cfpa-formation.fr ou brigitte.bourdet@cfpa-formation.fr

- Pour vous aider à choisir votre stage
- Pour établir avec vous un parcours personnalisé de formation
- Pour organiser des formations en intra ... et pour toute autre question....

VISITEZ NOTRE SITE

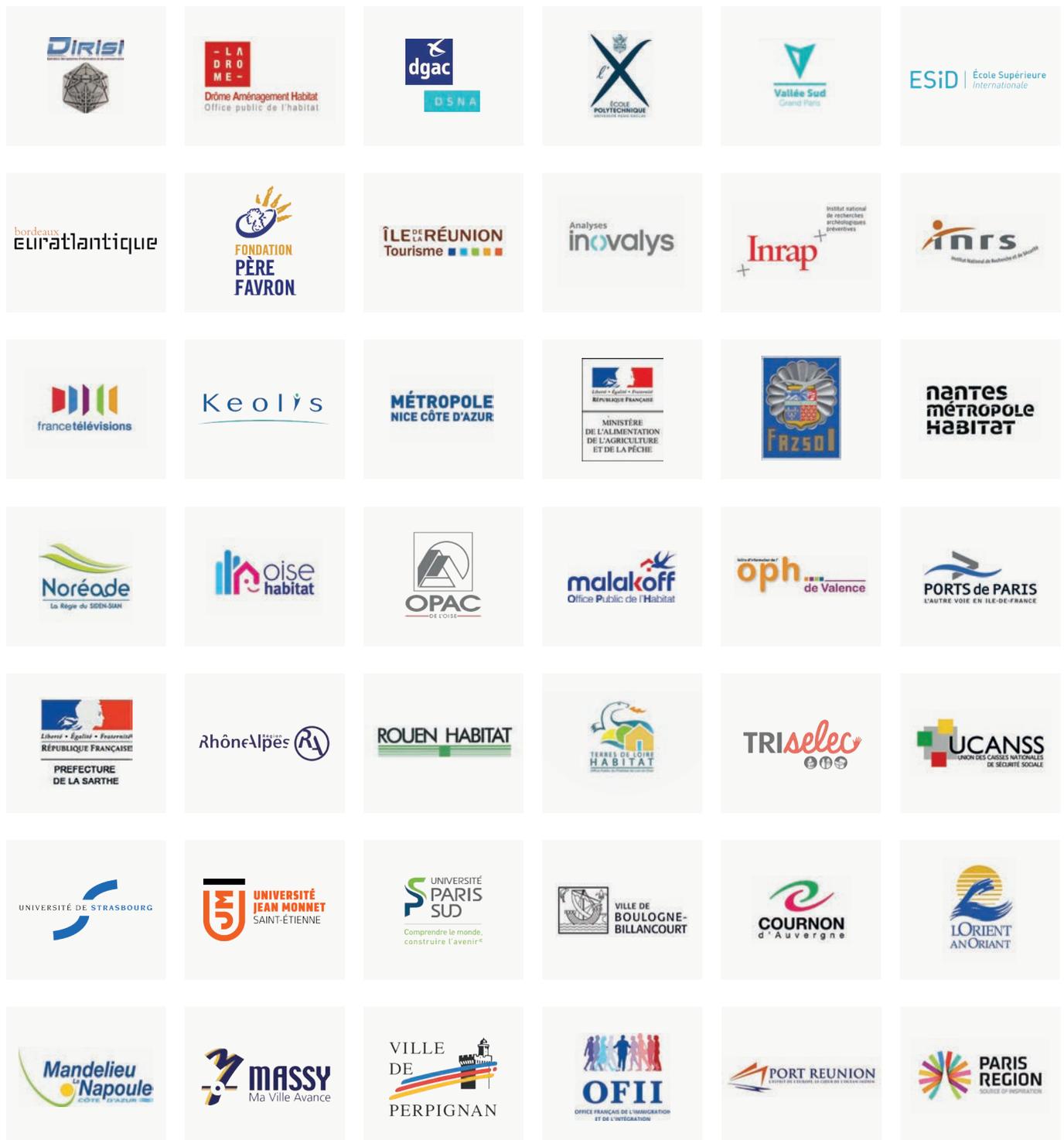
www.cfpa-formation.fr

- Remplir votre bulletin en ligne et réserver votre formation
- Retrouver nos journées d'actualité
- Consulter notre base documentaire (réservée aux stagiaires)
- Évaluer vos connaissances avec nos jeux-test
- Vous inscrire à notre newsletter ... et bien plus encore...

PRINCIPALES RÉFÉRENCES DU C.F.P.A.



PRINCIPALES RÉFÉRENCES DU C.F.P.A.



SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES FORMATIONS

NOUVELLES TECHNOLOGIES						
INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	VILLE	DATE	TARIF	PAGE
Les nouvelles technologies						
Droit de l'innovation publique	TEC 01	1 jour	Paris	3 mai 2018 26 septembre 2018	590 €	8
Droit d'auteur et propriété intellectuelle de l'État	TEC 02	2 jours	Paris	28 et 29 mai 2018 5 et 6 décembre 2018	990 €	9
Droit de l'Internet	TEC 03	2 jours	Paris	26 et 27 mars 2018 17 et 18 décembre 2018	990 €	10
Libertés syndicales et communications électroniques	TEC 04	1 jour	Paris	4 mai 2018 18 octobre 2018	590 €	12
Respect de la vie privée / Informatique et libertés	TEC 05	2 jours	Paris	28 et 29 mars 2018 10 et 11 décembre 2018	990 €	13
Initiation à la législation « informatique et libertés »	TEC 06	1 jour	Paris	7 juin 2018 16 novembre 2018	590 €	14
Mettre en place une politique « open data »	TEC 07	1 jour	Paris	8 juin 2018 19 novembre 2018	590 €	15

DROIT DE L'INNOVATION PUBLIQUE

590€ PRIX NET

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 3 mai 2018
ou le 26 septembre 2018

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Agents publics chargés de pilotage de l'innovation.
Entreprises innovantes qui souhaitent travailler pour le secteur public.
Acheteurs publics.

PRÉ-REQUIS

Une connaissance de base de la réglementation des marchés publics et des enjeux de l'innovation publique.

OBJECTIFS

- Comprendre ce que recoupe l'innovation publique
- Développer une politique d'achat innovant
- Etre en capacité de développer une ingénierie contractuelle à partir des règles du droit des marchés publics
- Etre en capacité de développer une ingénierie contractuelle à partir des règles de la propriété intellectuelle appliquées au secteur public
- Valoriser les apports immatériels des personnes publiques dans des conventions
- Stimuler l'innovation collaborative à partir de données ouvertes

PÉDAGOGIE

- Exposé des notions théoriques fondamentales
- Travail de recherche sur supports de cours, textes juridiques, décisions de justice et articles de journaux
- Travail individuel ou en sous-groupes
- Études de cas : situations concrètes
- Réflexion et discussion à partir de questions transversales et de l'actualité
- Études de contrats et rédaction de clauses spécifiques
- Mise à disposition d'un modèle de convention de R&D et d'un partenariat d'innovation
- Mise à disposition de variantes de clauses

THÈMES TRAITÉS

RAPPEL DES PRINCIPES DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Le patrimoine immatériel des personnes publique.
Les données publiques.
Les droits d'auteur et le savoir-faire des agents publics.
Les marques publiques.

LES CONVENTIONS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les conditions de recours à l'article 3-6° du code des marchés publics.
La répartition des droits de propriété intellectuelle.

LES PARTENARIATS D'INNOVATION

L'historique de la réforme.
Les différentes phases du partenariat d'innovation.
L'industrialisation des Typologie des œuvres des agents publics.

LES CONCOURS D'INNOVATION

Cadre réglementaire de l'ouverture d'un concours.
Le règlement de concours.
L'acquisition par la personne publique des projets déposés

LA CO-CREATION PUBLIQUE-PRIVEE

Stratégies juridiques et digitales de co-création à partir des données ouvertes.
Stratégies juridiques et digitales de co-création à partir des logiciels libres.
L'innovation ouverte et collaborative entre le secteur public et privé

Conclusion et évaluation sous forme de QCM

LES ASPECTS FINANCIERS ET COMPTABLES

Comptabilisation des dépenses liées à l'innovation : T3 et T5.
L'inscription des actifs immatériels au bilan
Valorisation des actifs immatériels dans la commande publique.

LES DIFFÉRENTES REFORMES À VENIR EN MATIÈRE DE DROIT DE L'INNOVATION PUBLIQUE ET DE DROIT DU NUMÉRIQUE

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

DROIT D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'ÉTAT

THÈMES TRAITÉS

INTRODUCTION GÉNÉRALE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET AU DROIT D'AUTEUR

Distinction Propriété littéraire et artistique/ Propriété Industrielle.
Distinction Propriété intellectuelle/ Respect de la vie privée.

Les principales règles spécifiques du droit public de la propriété intellectuelle.

INTRODUCTION AU DROIT D'AUTEUR

Présentation historique du droit d'auteur : des origines révolutionnaires à la révolution de l'internet.

Les raisons d'être du droit d'auteur : favoriser et inciter à la création.

Les sources nationales et internationales du droit d'auteur.

Les enjeux juridiques, économiques, industriels et culturels à l'aune du nouvel ordre numérique.

LES PARTENARIATS D'INNOVATION

L'historique de la réforme.

Les différentes phases du partenariat d'innovation.

L'industrialisation des Typologie des œuvres des agents publics.

LES CONCOURS D'INNOVATION

Cadre réglementaire de l'ouverture d'un concours.

Le règlement de concours.

L'acquisition par la personne publique des projets déposés.

L'OBJET DU DROIT D'AUTEUR : LES ŒUVRES

Les conditions d'accès à la protection.

Les procédures de dépôt et la constitution d'antériorité.

Les catégories d'œuvres protégées.

LE CONTENU DU DROIT D'AUTEUR

Le contenu des droits : droits patrimoniaux et droit moral.

Les exceptions au droit d'auteur ; discours officiels, courte citation....

La durée et la dévolution successorale.

Typologie des œuvres des agents publics.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DROIT D'AUTEUR : LES AUTEURS

Les principes.

Les cas particuliers : œuvres composites, collectives et de collaboration.

Le régime juridique d'œuvres créées par des agents publics : les évolutions de la DADVSI.

L'EXPLOITATION DU DROIT D'AUTEUR

Les cessions de droits d'auteur : formalisme et interprétation des cessions

Typologie des principales licences (Créative Commons, Copyright/ Copyleft, GNU...)

Rémunération et statut de l'auteur, les contrats spéciaux

La gestion collective : le rôle des sociétés d'auteur, intérêt pour un service de communication d'adhérer à la SESAM, au CFC...

L'exemple des panoramas de presse en ligne sur intranet et de la gestion des droits des éditeurs par le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de copie)

LA RÉUTILISATION DES DONNÉES PUBLIQUES PRODUITES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES

Présentation de l'historique et du contexte de la réutilisation des données publiques.

Les licences de réutilisation des données publiques.

La révision de la directive sur les informations publiques.

Production scientifique, Open Date et Open ACCÈS.

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les brevets et les marques.

Le cas particulier des inventions d'agents publics.

Les marques du secteur public.

L'exploitation des brevets du secteur public.

INGÉNIERIE CONTRACTUELLE ET PARTENARIALE AUTOUR DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le recensement de son patrimoine immatériel.

La valorisation des apports dans les partenariats de recherche.

Ingénierie juridique autour des clauses de propriété intellectuelle.

Les réalisations protégées dans les marchés publics de prestations intellectuelles.

La transposition des partenariats d'innovation en droit public.

Aspects de droit international.

LES DIFFÉRENTES REFORMES À VENIR EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE DROIT DU NUMÉRIQUE

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

Conclusion et évaluation sous forme de QCM

990€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 28 et 29 mai 2018
ou le 5 et 6 décembre 2018

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Juriste, Acheteur.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre ce que l'on protège et qui l'on protège
- Comprendre quels sont les droits accordés et qui peut les exploiter
- Adapter les règles existantes de la propriété intellectuelle aux spécificités du secteur public
- Se mettre en conformité avec les règles relatives à la réutilisation des données publiques
- Valoriser les apports immatériels des chercheurs dans des conventions de partenariats

OUTILS

- Mise à disposition d'un recueil des textes applicables à la propriété intellectuelle du secteur public, d'un document relatif au droit public de la propriété intellectuelle rédigé par le formateur, d'une banque de clauses et de modèles de convention au format électronique

DROIT DE L'INTERNET

990€ PRIX NET

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 26 et 27 mars 2018
ou le 17 et 18 décembre 2018

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Toute personne qui participe ou qui conduit des projets en relation avec Internet.

PRÉ-REQUIS

Une culture numérique de base.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre juridique de l'Internet
- Assurer la gestion juridique quotidienne d'un site internet/ intranet,
- Se mettre en conformité avec les règles du droit de l'Internet, les normes, être en capacité de réaliser l'audit juridique d'un site
- Savoir rédiger les clauses de cession des droits Web et les licences de réutilisation des contenus
- Identifier les chaînes de responsabilité éditoriale dans le déploiement des technologies de l'information et de communication et appréhender les règles de la liberté d'expression sur Internet
- Connaître l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de droit des TIC, droits d'auteur et droit à l'image
- Identifier les sources d'information et mettre en place une veille juridique du droit de l'Internet
- Les enjeux de la réutilisation des informations publiques et les stratégies de données ouvertes.

PÉDAGOGIE

- Mise à disposition de documents pratiques d'administration juridique de site au format électronique
- Mise à disposition d'une banque de clauses et de modèles de convention au format électronique
- Mise à disposition de notice d'information sur différents points de droit au format électronique
- Mise à disposition d'un recueil des principales dispositions juridiques applicables

THÈMES TRAITÉS

INTRODUCTION GÉNÉRALE AU CADRE JURIDIQUE DE L'INTERNET

Les règles générales et spécifiques applicables à l'Internet
Les principales institutions de l'Internet

LES MENTIONS LÉGALES / CONDITIONS D'UTILISATION D'UN SITE

Les mentions obligatoires/ les mentions facultatives de la LCEN relatives à l'éditeur, au directeur de la publication et à l'équipe éditoriale
Les conditions générales d'utilisation du site
La valeur juridique des échanges électroniques
Exercice pratique : rédiger les mentions légales de son site à partir des variantes remis par le formateur

LES PARTENARIATS D'INNOVATION

L'historique de la réforme.
Les différentes phases du partenariat d'innovation.
L'industrialisation des Typologie des œuvres des agents publics.

LES CONCOURS D'INNOVATION

Cadre réglementaire de l'ouverture d'un concours.
Le règlement de concours.
L'acquisition par la personne publique des projets déposés

LA RESPONSABILITÉ DES ACTEURS

Présentation de la responsabilité applicable au FAI, à l'hébergeur, à l'éditeur de sites, de forum.
Zoom sur la responsabilité des différents acteurs de l'équipe éditoriale : les équipes techniques, les équipes éditoriales, contributeurs et partenaires...
Le règlement des litiges de l'Internet : procédures et sanctions.
Bonnes pratiques pour appréhender les risques.
Exercice pratique : régler un litige sur un nom de domaine

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les conditions d'accès à la protection.
Les procédures de dépôt et la constitution d'antériorité.
Le contenu du droit d'auteur et ses exceptions au droit d'auteur.
Le régime juridique d'œuvres créées par des agents publics.
Typologie des principales licences (Creative Commons, LAL, GNU, Copyright/ Copyleft, GNU...)
Base de données, méta-données et OAI.
Les œuvres du domaine public.
Le droit des marques, des brevets et des noms de domaine dans la fonction publique.

Exercice pratique :

- Etre en capacité de réutiliser des ressources numériques sous des licences libres.
- A partir d'un exemple, être en capacité de rédiger une clause de cession des droits dans un marché public de prestations intellectuelles.

LES ASPECTS FINANCIERS ET COMPTABLES

Comptabilisation des dépenses liées à l'innovation : T3 et T5.
L'inscription des actifs immatériels au bilan.
Valorisation des actifs immatériels dans la commande publique.

LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES PRODUITES PAR L'ÉTAT

Présentation de l'historique et du contexte de la réutilisation des informations publiques.
Distinction entre l'accès, la diffusion et la réutilisation des informations publiques.
Présentation des obligations de l'ordonnance du 6 juin 2005 pour les entités administratives disposant d'un site Internet et de la nouvelle directive européenne (entrée en vigueur avant juin 2015).
L'obligation de constitution d'un répertoire des informations publiques réutilisables, les services proposés par data.gouv.fr.
Les licences de réutilisation des informations publiques.
Le rôle de l'APIE, d'Etalab, du COEPIA et de la CADA.
Les décrets "intéressements" de février 2009.
Les stratégies de valorisation du patrimoine immatériel.

DROIT DE L'INTERNET

THÈMES TRAITÉS (SUITE)

Exercice pratique : apprendre à recenser les informations publiques réutilisables et à définir une stratégie "données ouvertes".

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Les éléments constitutifs du respect de la vie privée.

Le régime juridique applicable à l'image des personnes.

Le régime juridique applicable à l'image des biens.

Exercice pratique : apprendre à rédiger une décharge de droit à l'image pour une exploitation Internet des photographies.

LES DONNÉES NOMINATIVES

Identification des traitements de données à caractère personnel.

Législation CNIL, procédures et sanctions.

Précautions juridiques relatives à la publication de données nominatives.

La réutilisation des informations publiques comprenant des informations nominatives.

Exercice pratique : identifier les traitements automatisés de données nominatives de son site internet et réaliser les DÉMARCHÉS juridiques de mise en conformité avec la loi CNIL.

LA COMMUNICATION ADMINISTRATIVE ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

La liberté d'expression des agents publics sur les supports de communication au public en ligne et les chartes de déontologie (réseaux sociaux...).

Les règles applicables aux outils de travail collaboratif (forum, wiki..).

Le "droit de réponse" sur les supports de communication au public en ligne.

Les règles applicables à la messagerie électronique.

Exercice pratique : définir un cadre juridique pour la politique d'une entité publique sur les réseaux sociaux.

LE CADRE JURIDIQUE DES RELATIONS INTER-SITES

Les conséquences de l'établissement d'un lien hypertexte

Les principales infractions susceptibles d'être commises en cas de lien vers un site contrevenant.

Les conséquences juridiques des fils RSS. Les conséquences juridiques de la syndication de contenus et du co-marquage.

Exercice pratique : apprendre à rédiger un avertissement relatif à la mise en place d'un carnet de lien.

LES DIFFÉRENTES REFORMES A VENIR EN MATIÈRE DE DROIT DE L'INTERNET

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

MISE EN PLACE D'UNE VEILLE JURIDIQUE SUR LE DROIT APPLICABLE

Conclusion et évaluation sous forme de QCM

LIBERTÉS SYNDICALES ET COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

590€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **4 mai 2018
ou le 18 octobre 2018**

DURÉE **1 JOUR**

PUBLIC

Représentant du personnel,
DRH,
Juriste.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les obligations relatives à la gestion d'un intranet et d'un internet
- Négocier un protocole sur l'utilisation des TIC par les syndicats
- Négocier la charte informatique de l'entreprise
- Gérer les aspects juridiques de la mise en place d'un vote électronique
- Etre en capacité de conseiller les salariés sur le cadre juridique de l'utilisation des TIC
- Connaître les règles juridiques applicables à la conservation et à l'exploitation des données numériques
- Comprendre le cadre juridique de la communication électronique des syndicats et les droits et devoirs des employeurs dans l'utilisation des TIC

THÈMES TRAITÉS

CADRE JURIDIQUE DE L'INTERNET ET DE L'INTRANET

Responsabilité des opérateurs : conservation et exploitation des données d'identification, des données de connexion.
Responsabilité des éditeurs de sites et d'outils Web 2.0.

Exercice : construire un schéma des chaînes de responsabilité des intervenants de son système d'information de communication.

Responsabilité des propriétaires et des utilisateurs de la connexion.
Droit pénal de l'Internet, diffamation, droit de réponse, cybercriminalité.

LE CADRE JURIDIQUE DE L'UTILISATION DES TIC PAR LES SYNDICATS DANS L'ENTREPRISE

Création d'un intranet, diffusion de tract.
Réutilisation des listes de diffusion interne à l'entreprise.

CHARTÉ INFORMATIQUE

Les principaux enjeux de la charte pour les libertés des salariés.

La surveillance électronique des salariés par l'employeur.

La géolocalisation des salariés par l'employeur.

L'exploitation des données collectées par les cartes professionnelles des salariés.

L'utilisation des moyens de preuve électronique dans les procédures disciplinaires ou de licenciement.

Le droit d'auteur des salariés.

LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Principales obligations de l'employeur et droit des salariés.

Le rôle du correspondant informatique et libertés.

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

Conclusion et évaluation sous forme de QCM

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE / INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

THÈMES TRAITÉS

INTRODUCTION

Présentation historique de la notion de vie privée.

Les éléments qui relèvent de la vie privée
Les enjeux juridiques, économiques, industriels et culturels à l'aune du nouvel ordre numérique.

LE DROIT À L'IMAGE DES PERSONNES

Les règles applicables à l'image dans la communication de l'administration.
La rédaction de décharge de droit à l'image.
Les exceptions à la captation de l'image d'une personne.

LE DROIT À L'IMAGE DES BIENS

Les principes.
Les cas particuliers : image d'une œuvre
L'image d'un lieu public.
L'image des objets.
La protection de l'image d'une institution

LA VALORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Les contrats d'image.
La valorisation du patrimoine immobilier.
La valorisation du patrimoine mobilier.
L'image et la propriété intellectuelle.

LE DROIT SUR LA VOIX

Les règles applicables à l'enregistrement sonore.
Voix et droit d'auteur.

LE DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Les aspects civils.
Les aspects pénaux.
Respect de la vie privée et e-Réputation.
Le délit d'usurpation d'identité numérique.

L'ATTEINTE AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Cas d'atteintes à la vie privée sur Internet.
Méthodologie de "nettoyage" de ses traces numériques.

LA LÉGISLATION CNIL

Les grands principes de la législation CNIL.
Le rôle de la CIL.
Exercer ses droits sur Internet.

LA CYBERSURVEILLANCE DES SALARIÉS

Les règles applicables à la surveillance électronique du salarié.
Les règles applicables à la géolocalisation
Les formalités à accomplir.

LES DIFFÉRENTES REFORMES À VENIR EN MATIÈRE DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DE DROIT À L'IMAGE

Conclusion et évaluation sous forme de QCM

990€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 28 et 29 mars 2018
ou le 10 et 11 décembre 2018

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Juriste, Responsable conformité, Déontologue contrôle interne et gestion des risques, DRH.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre le droit à l'image en France
- Comprendre le droit au respect de la vie privée
- Apprendre à respecter et faire respecter sa vie privée sur Internet
- Éviter les contentieux
- Gérer les aspects « données personnelles » dans la conduite d'un projet numérique

OUTILS

- Mise à disposition d'une documentation pour le registre des traitements de données personnelles
- Mise à disposition d'une banque de clauses pour les données personnelles et le droit à l'image
- Mise à disposition de notice d'information sur différents points de droit au format électronique
- Mise à disposition d'un recueil des principales dispositions juridiques applicables

INITIATION À LA LÉGISLATION « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

590€ PRIX NET

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 7 juin 2018
ou le 16 novembre 2018

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Juriste, DSI ou RSSI, Contrôle interne et gestion des risques, DRH, Responsable conformité, Déontologue.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Préciser le mode de désignation du CIL, clarifier ses missions et ses obligations.
- Connaître les incidences de la réforme de la loi Informatique et Libertés sur la collecte et le traitement des données personnelles.
- Se mettre en conformité avec la loi, cartographier et limiter son risque notamment dans tous ses process RH.
- Mettre en place les outils associés : reporting interne, liste de traitements, management juridique des données, charte TIC...

THÈMES TRAITÉS

HISTORIQUE : DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS DU 6 AOUT 2004 AU PROJET DE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES

Rôles de la CNIL

- Conseil et information.
- Contrôle de la conformité des fichiers et sanction.

Évolutions légales, réglementaires et jurisprudentielles depuis 2004.

Vers le « privacy by design » dans les SI.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Règles relatives à la déclaration des fichiers.

Le CIL : interlocuteur privilégié de la CNIL.

Mise à jour du registre de traitement des données de l'entreprise/établissement.

Surveillance du respect des droits des personnes et de l'application de la loi.

Élaboration d'une politique de protection des données (charte, règlement intérieur).

INFORMATIQUE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Recrutement : quelles informations est-il possible de collecter ?

Annuaire du personnel : comment les déclarer ?

Dossiers professionnels : quels sont les droits d'accès ?

Vidéosurveillance sur les lieux de travail

Dispositifs de géolocalisation GMS/GPS : les conditions d'utilisation.

Utilisation des badges sur le lieu de travail.

GÉRER ET VALORISER LES DONNÉES PERSONNELLES DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION

Exploitation des données personnelles des employés sur le site institutionnel.

Exploitation des données personnelles collectées auprès des clients.

Les relations sur les réseaux sociaux.

Conclusion et évaluation sous forme de QCM

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE « OPEN DATA »

THÈMES TRAITÉS

EN QUOI ET COMMENT LES COLLECTIVITÉS ONT-ELLES L'OBLIGATION D'OUVRIR ET DE METTRE A DISPOSITION LES DONNÉES QU'ELLES PRODUISENT ET QU'ELLES DÉTIENNENT ? QUELS ENJEUX ?

LA DÉMARCHE DE MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES

Les compétences requises, les acteurs à associer et la conduite de projet.
Typologies des principales données des villes.
La méthode proposée pour le recensement et la mise à disposition.
Le cadre juridique de l'ouverture des données.

PRÉSENTATION DE CAS CONCRETS DE POLITIQUE OPEN DATA

Les données de fonctionnement des réseaux urbains.
Les fonds documentaires (réglementation, statistiques, archives...)
La localisation et les horaires d'ouverture des services publics et des commerces et la valorisation des territoires.

Conclusion et évaluation sous forme de QCM

590€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 8 juin 2018
ou le 19 novembre 2018

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Tout agent public intéressé par les questions d'Open Data.

Élus des communes de plus de 3.500 habitants.

PRÉ-REQUIS

Intérêt pour les questions de transformation de l'action publique.

OBJECTIFS

L'open data, ou ouverture des données, est un mouvement qui vise à rendre les données publiques accessibles à tous les citoyens. Il est au cœur de la modernisation des politiques publiques et constitue l'un des principaux leviers de la stratégie numérique de l'État et des collectivités.

Au-delà des enjeux liés à l'innovation et au développement d'un bassin économique, il constitue un sujet de premier plan pour la transparence de l'action publique, le développement de l'économie numérique et la modernisation de l'action publique.

Dans cette perspective, cette formation a pour objet :

- À partir d'exemples concrets, de permettre aux participants d'identifier les conditions de réussite et les modalités pratiques leur permettant de réussir la conduite opérationnelle d'un chantier Open Data.
- D'outiller les participants pour assurer le suivi de la mise en œuvre du politique d'Open data

OUTILS

Mise à disposition d'un recueil des textes applicables à l'Open Data et d'une méthodologie pour le recensement de son patrimoine informationnel.

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être signé par une personne habilitée. Dès réception de celui-ci, nous vous adressons une confirmation d'inscription.

TARIFS

Le tarif de chaque formation est indiqué sur le programme. Le C.F.P.A est exonéré de TVA.

CONVOCATION

Le ou la stagiaire recevra 15 jours avant le début de la formation une convocation qui lui précisera le lieu de la formation et les horaires.

CONVENTION, ATTESTATION, FACTURE

A l'issue de la formation, le CFPA adresse au service désigné dans le bulletin d'inscription, une attestation de présence et la facture. Sur simple demande le CFPA établit une convention de formation.

ANNULATION

Si le CFPA est contraint de reporter ou d'annuler une session, le stagiaire ou le service prescripteur en sera informé par mail. Le CFPA doit impérativement être informé par mail de tout report ou annulation d'inscription.

Cette opération doit intervenir avant le 10^{ème} jour précédant le début du stage. À défaut la totalité des frais sera réglée. Le remplacement d'un stagiaire peut toujours être effectué sans frais.

UN SERVICE CLIENTS À VOTRE ÉCOUTE

Tél : 09 50 59 46 44 - Email : info@cfpa-formation.fr ou brigitte.bourdet@cfpa-formation.fr

- Pour vous aider à choisir votre stage
- Pour établir avec vous un parcours personnalisé de formation
- Pour organiser des formations en intra ... et pour toute autre question....

VISITEZ NOTRE SITE

www.cfpa-formation.fr

- Remplir votre bulletin en ligne et réserver votre formation
- Retrouver nos journées d'actualité
- Consulter notre base documentaire (réservée aux stagiaires)
- Évaluer vos connaissances avec nos jeux-test
- Vous inscrire à notre newsletter ...et bien plus encore...

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e) :

Demande l'inscription de M Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Fonction (important) :

Grade :

Ancienneté dans la fonction :

Mail :

Nom et adresse de l'organisme :

Tél. :

Fax :

Au stage :

Référence (ex : MP 01) :

Lieu :

Période du :

au

Titre du stagiaire :

Date et signature

Cachet

CONVOCATION

Le ou la stagiaire recevra la convocation dans un délai de 15 jours avant le début du stage à l'adresse (si différente) :

Mail :

FACTURATION

La facture d'un montant de _____ euros sera adressée dès la fin du stage à l'adresse de facturation (si différente) :

Tél. :

MERCİ DE PHOTOCOPIER CE BULLETIN ET DE LE RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE

CFPA - Centre de formation de perfectionnement et d'assistance - 10 rue des BOULETS - 75011 PARIS - Tél : 09 50 59 46 44 - 06 36 92 23 38
email : info@cfpa-formation.fr - www.cfpa-formation.fr - brigitte.bourdet@cfpa-formation.fr



FORMATION DU SECTEUR PUBLIC

N°10 rue Boulets - 75011 Paris

Tél. : 09 50 59 46 44

Email : info@cfpa-formation.fr

www.cfpa-formation.fr